



REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE
LA VALETTE-du-VAR

RESUME

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2011

15H00 – SALLE PIERRE BEL

PRESENTS : Madame Christiane HUMMEL, Sénateur-Maire, Présidente de Séance

MMES ET MM. COUTURE Jacques, ROCHER Paul, Mme BOURGEOIS Isabelle, GRACIANO Jean-Claude, NOIRE Alain, LAPORTE Sylvie, COLOMBERO Francis, SEMENOU Carmen, PUJOL Marie-Jeanne, MARIANI Jean-Claude, ADJOINTS.

MMES ET MM. ALBERTINI Thierry, ANTOINE Henri-Jean, BENZANFOUR Françoise, BIANCHERI/D'HERS Corinne, BOTELLA Philippe, CASSAR Marie-Louise, CHIDIAC André, ESCUDERO Michel, GALLI Pierre-Louis, GAMBA Lys, GRODZKI Catherine, LAISSAC Any, LUNO Denise, MARCHAL Ginette (arrivée à 15h05), MENARD Jacqueline, MESQUIDA Rémy, NAVARIN Martine, OMNES Maria, ROUX Bernard, TMIM Roland, VENTRE Lucien, CONSEILLERS MUNICIPAUX.

AVAIENT DONNE PROCURATION (cf loi du 06.09.1947) :

- | | |
|--------------------------|-----------------------------|
| - Mme DIMINO Providence | A/ M. COUTURE Jacques |
| - Mme JARDILLIER Evelyne | A/ Mme BENZANFOUR Françoise |
| - Mme NAOURINE Djamila | A/ M. ALBERTINI Thierry |

--ooOoo--

La séance est ouverte à **15h00**, sous la présidence de **Mme Christiane HUMMEL**, Sénateur-Maire.

Monsieur le Premier Adjoint procède à l'appel.

Madame **MARCHAL** est nommée Secrétaire de Séance.

Aucune remarque n'étant formulée sur le résumé du Conseil Municipal du **3 Février 2011**, celui-ci est considéré comme **adopté**.

Mme le Maire nous fait part du décès le 6 Mars 2011 de M. Alexandre FANTINO, gardien au Centre Aéré de Tourris jusqu'en 2009, il avait connu une femme extraordinaire du nom de Leslie Sutton, 1^{ère} jeune fille qui traversa l'Atlantique en avion aussitôt après Lindberg ; du décès de M. Jean-Claude MAUCHIEN le 2 Mars 2011, Directeur des Services Techniques de La Valette du Var de 1966 à 1991, qui a participé au développement de la cité ; du décès de Mme Fatma BENHADIA décédée le 12 Février 2011, recrutée en 2001 d'abord en qualité d'animatrice, puis en contrat indiciaire au Foyer Logements Les Tamaris puis Adjoint technique titulaire ; du décès de M. Gérard BAUDINO survenu le 1^{er} Mars 2011 qui nous a quitté après de longues souffrances recruté en 1987 qui s'occupait de l'environnement et du cadre de vie.

Mme le Maire demande une minute de silence en mémoire de tous ces serviteurs de la Ville.

1 – BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET PRINCIPAL

EXPOSE PAR M. ROCHER

Mme le Maire précise que le budget de la Ville est pratiquement constant depuis 2001. A l'heure où le prix des matières premières et le coût de la vie augmentent, la Ville a réussi à maintenir son fonctionnement.

En effet, en 2009, nous avons en fonctionnement une prévision de 28.72 millions d'euros et un réalisé de 28.32 millions d'euros, en 2010 une prévision de 29.39 millions d'euros et un réalisé de 28.68 millions d'euros. Nous avons prévu en 2011 la somme de 29.18 millions d'euros ce qui est une somme entre le budget 2009 et le budget 2010.

En ce qui concerne l'investissement, les prévisions et réalisations montrent que nous avons le souci de continuer à investir pour la Ville, ce qui est nécessaire pour l'emploi. Mme le Maire précise que le taux de chômage au sein du périmètre de Toulon Provence Méditerranée est l'un des plus faibles de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Pour le montant de l'épargne, nous avons prévu en 2009 la somme de 2.3 millions d'euros et réalisé 3.1 millions d'euros et en 2010 notre prévision était de 2.6 millions d'euros et réalisé 3.8 millions d'euros ce qui montre que nous avons à peu près à chaque fois épargné 1 million de plus que les prévisions. En 2011, nous avons proposé une épargne de 3.2 millions d'euros et pour les réalisations, nous allons tout faire pour arriver à une épargne encore supérieure aux autres années.

Ce budget est un budget constant pour la 3^{ème} année qui montre notre volonté de ne pas supprimer les services aux familles, c'est un budget que nous avons toujours voulu accés sur le caractère social, familial, solidaire et c'est un budget que nous avons toujours voulu maîtriser, pas de dépenses somptuaires, donc il en découle qu'il n'y aura pas de changement sur les taux d'imposition.

Mme le Maire tient à remercier le personnel communal présent au quotidien ainsi que ses collègues de la majorité départemental pour le travail effectué sur le terrain. Seul ce travail quotidien, la proximité avec les Valettois et la connaissance des dossiers permettent de tenir un budget.

Le CONSEIL MUNICIPAL, **par 30 voix POUR et 5 CONTRE (MMES BENZANFOUR, GRODZKI, JARDILLIER, MM. ESCUDERO, VENTRE)**

APPROUVE par nature et chapitre par chapitre le **BUDGET PRIMITIF – PRINCIPAL** de l'exercice **2011** – tel que présenté ci-dessous :

Montant total du budget primitif : 40.1 M€ en dépenses réelles contre 38.4 M€ réalisés en 2010

- En Fonctionnement : 29,18 M€
- En Investissement : 10,89 M€

❑ FONCTIONNEMENT

Le total des recettes réelles (hors cessions) diminue de 0,2 % par rapport au réalisé de 2010
Le total des dépenses réelles augmente de 1,7 % par rapport au réalisé de 2010

❑ INVESTISSEMENT

Recettes réelles : 7 932 967.54 €
Dépenses réelles : 10 895 701.82 €

Opérations prévues en investissement :

Participation opération « Cœur de ville » et charte urbaine :	4 812 000 €
Réfection voirie communale :	455 000 €
Acquisition et enfouissement de colonnes de tri sélectif :	280 000 €
Remplacement climatisation médiathèque :	105 000 €
Numérisation cinéma H.VERNEUIL	100 000 €
2ième Tranche rénovation du Multi-accueil « les Oliviers » :	75 000 €
Rénovation éclairage public:	65 200 €
Accessibilité divers bâtiments :	50 000 €

2 – BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET EAU

EXPOSE PAR M. ROCHER

Le CONSEIL MUNICIPAL, **par 30 voix POUR et 5 CONTRE (MMES BENZANFOUR, GRODZKI, JARDILLIER, MM. ESCUDERO, VENTRE)**

APPROUVE par nature et chapitre par chapitre le **BUDGET PRIMITIF – EAU** de l'exercice **2011** – tel que présenté ci-dessous :

Montant du budget : **245 797.45 €** en mouvements réels.

Montant des **dépenses réelles** en fonctionnement : **39 063.01 €**
Montant des **dépenses d'équipement** : **170 000.00 €**

Il comprend les opérations suivantes :

- Travaux divers : 10 000 €
- Renouvellement annuel des réseaux : 160 000 €

3 – BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET POMPES FUNEBRES

EXPOSE PAR Mme le Sénateur Maire

Le CONSEIL MUNICIPAL, **par 30 voix POUR et 5 CONTRE (MMES BENZANFOUR, GRODZKI, JARDILLIER, MM. ESCUDERO, VENTRE)**

APPROUVE par nature et chapitre par chapitre le **BUDGET PRIMITIF – POMPES FUNEBRES** de l'exercice **2011** – tel que présenté ci-dessous :

Montant du budget : **41 341.44 €** en mouvements réels.

Montant des **dépenses réelles** en fonctionnement : **40 422,94 €**.

4 – TAUX 2011 DES TAXES D'HABITATION, FONCIERE BATIE, NON BATIE

EXPOSE PAR Mme le Sénateur Maire

Le CONSEIL MUNICIPAL, **par 30 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (MMES BENZANFOUR, GRODZKI, JARDILLIER, MM. ESCUDERO, VENTRE)**

FIXE pour l'exercice 2011 les taux des **TAXES FONCIERES** et **TAXES D'HABITATION**

	TAUX 2010	TAUX 2011
T. HABITATION	13,86	13,86
F. BATI	24,33	24,33
F. NON BATI	61,54	61,54

Pour mémoire, le taux du Foncier Bâti était de 23.74 % en 2008 et déjà de 24.33 % pour l'année 2009 (donc inchangé depuis 3 ans).

5 – TAUX DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES

EXPOSE PAR Mme le Sénateur Maire

Le CONSEIL MUNICIPAL, **par 30 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (MMES BENZANFOUR, GRODZKI, JARDILLIER, MM. ESCUDERO, VENTRE)**

FIXE pour l'exercice 2011 le taux de la **TAXE D'ENLEVEMENT** des **ORDURES MENAGERES** à **11.67 %**.

6 – PROVISIONS

EXPOSE PAR M. ROCHER

Afin d'être en conformité avec la réglementation en matière de CONTENTIEUX,

Le CONSEIL MUNICIPAL, **A L'UNANIMITE**

CONSTITUE une provision pour risque de **98 850 €** pour les affaires suivantes :

- Macif/Conseil Général : 68 850 €
- Commune/ Urssaf : 30 000 €

7 – REPRISES SUR PROVISIONS

EXPOSE PAR M. ROCHER

Le CONSEIL MUNICIPAL, **A L'UNANIMITE**

AUTORISE la reprise sur provision concernant l'affaire BONAL dont la requête a été rejetée.

Les crédits nécessaires à la reprise de cette provision ont été inscrits au BP 2011 sur le compte de Recette 7875 et sur le compte de Dépense 15112, soit un montant de **67 100 euros**.

8 – SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA SOCIETE D'HLM « LE NOUVEAU LOGIS PROVENCAL »

EXPOSE PAR Mme le Sénateur Maire

La Ville de la Valette du Var a toujours porté une attention particulière à ses logements sociaux. Après l'aide à la réhabilitation des HLM du Thouar, des HLM des Lavandes, des HLM des Peupliers, la Ville aide dans son projet de réhabilitation la Société du Nouveau Logis Provençal sur un ensemble de 114 logements locatifs situés Avenue Pablo Picasso.

Le Montant prévisionnel du projet s'élève à : **2 524 850 €**

La première tranche de ces travaux a été financée en partie par la Commune de la Valette, soit un montant de **205 000 €** (délibération du 28.03.07).

M. ESCUDERO rappelle qu'il faut rajouter à la liste précédemment citée les appartements rachetés par Var Habitat au Ponant, et demande la possibilité pour cette résidence de réaliser des parkings goudronnés et d'installer des jeux pour enfants.

Le CONSEIL MUNICIPAL, **A L'UNANIMITE**

ATTRIBUE une subvention d'équipement de **230 000 euros** pour la réalisation de la 2ème tranche.

9 - DELEGATION AU MAIRE RELATIVE AUX PLACEMENTS

EXPOSE PAR M. ROCHER

Les collectivités territoriales ont l'obligation de déposer leurs fonds auprès du Trésor. Ces dépôts ne sont pas rémunérés.

Elles peuvent néanmoins déroger à cette obligation de dépôt pour les fonds qui proviennent :

1° De libéralités ;

2° De l'aliénation d'un élément de leur patrimoine ;

3° D'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou de l'établissement public ;

4° De recettes exceptionnelles: indemnités d'assurances, sommes reçues d'un litige, dédits et pénalités, recettes issues de ventes du domaine public suite à une catastrophe naturelle ou technologique.

Si la commune se trouve en excédent de trésorerie du fait d'une ou de plusieurs des causes ci-dessus mentionnées, elle peut placer cet excédent :

- Sur un compte à terme au trésor qui est rémunéré ;

- en titres émis par les états membres de l'Union Européenne

- en part ou en action d'organismes de placement collectif de valeurs mobilières (OPCVM).

Le CONSEIL MUNICIPAL, **par 30 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (MMES BENZANFOUR, GRODZKI, JARDILLIER, MM. ESCUDERO, VENTRE)**

AUTORISE Mme le Sénateur Maire à ajouter à la délégation qu'elle a reçue de lui en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat afin de procéder à des placements rémunérés d'excédents avec un montant maximum autorisé de 1,5 millions d'Euros.

Les décisions prises dans le cadre de la délégation comporteront notamment :

- l'origine des fonds,

- le montant à placer,

- la nature du produit souscrit,

- la durée ou l'échéance maximale du placement.

Mme le Sénateur Maire informera le Conseil Municipal des opérations réalisées dans le cadre de cette délégation ainsi qu'il est prévu à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

10 - INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

EXPOSE PAR M. ROCHER

Madame le Sénateur Maire appelle les Elus de son groupe à voter POUR, tout en précisant qu'elle votera CONTRE afin de manifester son désaccord avec le procédé : il lui est demandé d'approuver une décision déjà prise sans pouvoir apprécier le montant de l'augmentation.

Le CONSEIL MUNICIPAL, **par 30 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (MMES BENZANFOUR, GRODZKI, MM. ESCUDERO, VENTRE) et 1 CONTRE (Mme le Sénateur Maire)**

PORTE l'indemnité applicable pour le gardiennage des églises de **471.87 euros** à **474.22 euros** pour ce qui est de l'Eglise St Jean.

11 - AUGMENTATION DES TARIFS DES CAVEAUX AU 1^{ER} MAI 2011

EXPOSE PAR Mme le Sénateur Maire

Le CONSEIL MUNICIPAL, par 30 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (MMES BENZANFOUR, GRODZKI, JARDILLIER, MM. ESCUDERO, VENTRE)

AUGMENTE, à compter du 1^{er} Mai 2011, les tarifs relatifs aux prix de vente des caveaux :

	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs
Caveau 2 places	1 216	1264,64
Caveau 4 places	1 550	1627,50
Caveau 4 places (type frontal)	1 550	1627,50
Caveau 6 places	1 880	1974,00

12 - LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES LIES A LA COMMUNE PAR CONVENTION

EXPOSE PAR Mme le Sénateur Maire

Le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE
APPROUVE les attributions de **SUBVENTIONS** suivantes :

COSCEM	35 500
UAV VOLLEY BALL	26 000
UAV FOOTBALL	80 000
ASS. RUGBY CLUB VALETTOIS REVESTOIS	95 000
LA VALETTE HANDBALL	26 000
VALETTE ANIMATION LOISIRS	49 000
ASS. HORIZON MULTIMEDIA	14 000
MISSION LOCALE	37 026
LIGUE VAROISE DE PREVENTION	61 000
COMITE DES FETES	22 000
ADIL (Ag. Dép. pour l'infor. sur le logt)	1 780
C.D.A.D (Conseil Dép. d' Accès au droit)	8 000

13 - EXTENSION DES « CHEQUES EMPLOI SERVICE » (CESU)

EXPOSE PAR Mme le Sénateur Maire

Par délibération du 24/01/2007, le Conseil Municipal décidait de l'utilisation des CESU comme moyen de paiement à la régie centrale pour les services suivants :

- L'aide à domicile et portage des repas
- Assistantes maternelles
- Crèches, Halte-garderie, Jardin d'enfant
- Garderie Périscolaire

Depuis, la réglementation permet l'utilisation des CESU pour payer les centres de loisirs.

Le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE
AJOUTE les centres de loisirs à la liste des prestations qu'il est possible de payer par CESU à la régie centrale des recettes.

14 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE 2011

EXPOSE PAR Mme le Sénateur Maire

Le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE
DEMANDE au CONSEIL GENERAL l'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour diverses opérations prévues en 2011.

15 - COMPTE RENDU FINANCIER 2010 : CONCESSION D'AMENAGEMENT DU 6 AOUT 2008 DANS LE CADRE DE LA RECONVERSION URBAINE DU CM94

EXPOSE PAR Mme le Sénateur Maire

Par délibération en date du 29 Février 2008, visée par la Préfecture le 12 Mars de la même année, vous m'avez autorisée à signer une concession d'aménagement pour la reconversion urbaine du CM94.

En application de l'Article 16 de ladite convention, l'aménageur nous a adressé pour examen et approbation un compte rendu financier comprenant :

- 1° le bilan prévisionnel actualisé ;
- 2° le plan global de trésorerie actualisé de l'opération ;
- 3° un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé ;
- 4° une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir.

Le CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE DU COMPTE RENDU FINANCIER 2010 : CONCESSION D'AMENAGEMENT DU 6 AOUT 2008 DANS LE CADRE DE LA RECONVERSION URBAINE DU CM94.

16 - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 4 CONCESSION D'AMENAGEMENT EX CM94 – REMUNERATION DU CONCESSIONNAIRE

EXPOSE PAR Mme le Sénateur Maire

Par délibération en date du 29 Février 2008, visée par la Préfecture le 12 Mars de la même année, vous m'avez autorisée à signer une concession d'aménagement pour la reconversion urbaine du CM94.

Au cours de la présente séance, vous venez d'approuver le nouveau compte rendu annuel de concession pour l'exercice 2010 avec le nouveau plan de trésorerie et le nouveau budget prévisionnel.

Par courrier en date du 16 mars 2011, l'aménageur m'a fait connaître les conditions dans lesquelles il mettait en œuvre la réalisation de logements sociaux et plus particulièrement son suivi opérationnel et commercial avec les différents services des bailleurs sociaux.

Il m'informe également que l'augmentation de la masse des opérations entraîne également une augmentation de la rémunération par application des coefficients retenus pour la rémunération de l'aménageur (2.02 %) et du promoteur (2.82 %). (Ces taux sont inchangés et restent les mêmes que ceux qui ont été approuvés dans la concession d'origine et confirmés lors de la signature de l'avenant n°2).

A noter que cela n'a aucune incidence sur le bilan financier lui-même puisqu'il n'est pas prévu de participation de la Commune à l'équilibre de l'opération, les recettes provenant de la commercialisation des logements libres étant suffisantes pour compenser les dépenses de l'ensemble de l'opération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

AUTORISE Madame le Sénateur Maire à signer l'avenant n° 4 qui prévoit cette nouvelle rémunération déjà prise en compte dans le budget prévisionnel et le plan de trésorerie qui vient d'être adopté.

17 - CONTRIBUTION AUX COUTS D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE MISE A LA CHARGE DE LA SEMEXVAL

EXPOSE PAR M. COLOMBERO

Considérant que :

- la SEMEXVAL a déposé un permis de construire (n° 83 144 11C0004) en vue de la réhabilitation et l'extension d'une bastide (9 logements R+3) et la construction de 21 logements collectifs (R +2) section BI n° 380-381- 382 sise Avenue de la Condamine et Avenue André Malraux,

- dans le cadre de l'instruction de cette demande, les services d'E.R.D.F. ont informé la Commune de la nécessité de procéder à une extension du réseau électrique afin d'alimenter le terrain, objet du projet de permis de construire et indiqué que conformément à l'article 18 de la Loi n° 2000-108, la contribution relative à l'extension **hors du terrain d'assiette de l'opération** est à la charge de la ville.

Le CONSEIL MUNICIPAL, **A L'UNANIMITE**

DECIDE que la part de l'extension du réseau d'électricité sera mise à la charge de LA SEMEXVAL dans le cadre du permis de construire déposé sur la propriété cadastrée section BI n° 380-381-382, d'une contenance de 80 m², pour un montant de 6 586,64 €, la Commune n'ayant pas la capacité financière de prendre systématiquement en charge le coût financier de l'extension du réseau électrique pour les besoins d'un projet privé et

AUTORISE Madame le Sénateur Maire à signer tout document relatif à cette contribution.

18 - PRISE EN CHARGE D'ACTIVITES ACCESSOIRES « D'ANIMATEUR ARTISTIQUE »

EXPOSE PAR M. COUTURE

Par délibération en date du 18 juin 2009, le Conseil Municipal avait autorisé la prise en charge d'activités accessoires « d'animateur artistique » par la Commune pour l'animation d'ateliers d'arts plastiques et d'initiation à l'histoire des arts proposés à l'Espace d'art le Moulin hors temps scolaire, le mercredi après-midi, à destination des enfants et des adolescents de 6 ans jusqu'à 13 ans et plus.

Satisfaite du service public délivré, la Commune souhaite poursuivre selon ce mode de fonctionnement.

Pour mémoire, ces activités accessoires s'insèrent dans les dispositions de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations du fonctionnaire et son Décret d'application n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.

L'agent concerné sera nommé par arrêté individuel.

Les dépenses seront imputées sur le compte charges de personnel 64, nature 6218.

Le CONSEIL MUNICIPAL, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE la prise en charge de ces activités accessoires « d'animateur artistique » par la Commune pour l'animation d'ateliers d'arts plastiques et d'initiation à l'histoire des arts jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

19 - AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN FOURRIERE

EXPOSE PAR M. GRACIANO

La ville de la Valette du var doit aux termes des articles L 211-22, L 211-25 et L 211-26 du Code Rural, prendre toutes dispositions pour empêcher la divagation des animaux errants.

Ces dispositions impliquent le captage et la mise en fourrière des chats et chiens errants.

La convention peut être conclue pour un an et reconduite trois fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

A proximité de la ville de la VALETTE DU VAR, seule une société remplit les critères de capture et de mise en fourrière, à savoir le Centre Canin de la Colle Noire, sis 1171 Chemin de la Colle Noire à Carqueiranne. A cet effet, un projet de contrat a été élaboré avec la société précitée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, **A L'UNANIMITE**

AUTORISE Madame le Sénateur Maire à signer la présente convention et les documents relatifs à cette affaire.

20 - COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MENAGERES AINSI QUE DU TRI SELECTIF – AVENANT N°1 AU MARCHE A00 2006.5.9 LOT N°1

EXPOSE PAR M. ROUX

Par délibération en date du 28 mars 2007, l'assemblée délibérante a autorisé Mme le Sénateur-Maire à signer le marché relatif au lot n°1 "Prestations de collecte et transports des déchets ménagers ainsi que du tri sélectif" et approuvé l'acte d'engagement correspondant.

Ainsi, le marché a été conclu selon la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert définie aux articles 33, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics et ce pour une durée de 5 ans à compter du 1er mai 2007.

Afin de rationaliser le ramassage des déchets, la commune a retenu le principe de collecte par containers enterrés, solution idéale pour remplacer le principe du dépôt des sacs au sol, dans l'hyper-centre et des containers de surface dans l'habitat collectif permettant ainsi d'éliminer toutes les nuisances et de réduire la fréquence de collecte.

La mise en place de ce nouveau procédé entraîne quelques modifications des prestations du marché initial sans pour autant en bouleverser l'économie, ni en changer l'objet. Les modifications portent principalement sur la fréquence et la méthode des collectes et la suppression de la fourniture de sacs poubelle pour le secteur hyper centre.

Les prestations modifiées donnent lieu à la passation d'un avenant en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

L'incidence financière est inférieure à 5 %, l'avenant n'est donc pas soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Le CONSEIL MUNICIPAL, **par 30 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (MMES BENZANFOUR, GRODZKI, JARDILLIER, MM. ESCUDERO, VENTRE)**

AUTORISE Madame le Sénateur-Maire à signer l'avenant n°1 concernant le lot n°1 : Prestations de collecte et transport des déchets ménagers ainsi que du tri sélectif et

APPROUVE l'avenant introduisant les modifications apportées au marché initial tant au niveau de l'exécution que financier.

21 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE MME CHRISTIANE HUMMEL SENATEUR DU VAR – TRAVAUX DE VOIRIE AVENUE DE LA CONDAMINE – AVENUE GANDOLFO

EXPOSE PAR Mme le Sénateur Maire

Dans le cadre du programme de réfection, modernisation et aménagement de la voirie, la Ville de La Valette-du-Var engage chaque année des travaux d'amélioration des voies communales.

Pour l'année 2011, sont inscrites au programme d'investissement les opérations suivantes :

1. La réfection complète de la chaussée et des trottoirs de l'Avenue de la Condamine pour un coût estimatif de 83 600 euros
2. L'intégration d'une citerne d'eau brute enterrée de 60 m3 Avenue Gandolfo pour un coût estimatif de 71 000 euros.

Le coût pour les deux opérations s'élève à 154 600 € hors taxes

Le Plan de financement prévisionnel de l'opération s'énonce comme suit :

- | | |
|--|----------------------|
| • Coût global de l'opération | 154 600 € hors taxes |
| • Subvention sollicitée au Conseil Général du var (environ 30 %) | 46 380 € |
| • Réserve parlementaire sollicitée | 60 000 € |
| • Le solde financé par la commune | |

Le CONSEIL MUNICIPAL, **A L'UNANIMITE**

SOLLICITE l'octroi d'une réserve parlementaire allouée au Sénateur Maire de la Valette du Var d'un montant de 60 000 € pour le financement des travaux de voirie décrits ci-dessus et

AUTORISE Madame le Sénateur Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

22 - TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

EXPOSE PAR Mme le Sénateur Maire

La Ville de La Valette-du-Var porte un très grand intérêt à l'aménagement des équipements pour l'accès aux bâtiments communaux des personnes à mobilité réduite (PMR).

Les travaux portent sur **l'amélioration des accès ainsi que sur la circulation dans les locaux ouverts au public.**

Ainsi, la commune de La Valette-du-Var a inscrit au budget 2011, l'opération de mise en accessibilité.

Chaque année, la commune de La Valette-du-Var délibère, afin de solliciter auprès de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, l'attribution d'un fonds de concours, en précisant le projet mais aussi le plan de financement.

Ce plan de financement prévisionnel des opérations s'énonce comme suit :

- Coût global des opérations **41 806 €** hors taxes
- Subvention sollicitée au Conseil Général du Var non connue
- Fonds de concours sollicité à TPM non connu
- Le solde, financé par la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, **A L'UNANIMITE**

SOLLICITE l'octroi d'un fonds de concours le plus élevé possible auprès de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée pour les travaux décrits ci-dessus et

AUTORISE Madame le Sénateur Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

23 - ECOLE MATERNELLE FRANCOIS VILLON – REFECTION ETANCHEITE TERRASSE – DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

EXPOSE PAR Mme le Sénateur Maire

La Municipalité porte un intérêt tout particulier à l'aménagement des équipements scolaires ainsi qu'à la préservation du patrimoine.

Ainsi, la commune La Valette-du-Var a inscrit au budget **2011 la réfection intégrale de l'étanchéité terrasse de l'école François VILLON.**

Chaque année, la commune de La Valette-du-Var délibère, afin de solliciter auprès de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, l'attribution d'un fonds de concours, en précisant le projet mais aussi le plan de financement.

Ce plan de financement prévisionnel des opérations s'énonce comme suit :

- Coût global des opérations **42 642 €** hors taxes
- Subvention sollicitée au Conseil Général du Var non connue
- Fonds de concours sollicité à TPM non connu
- Le solde, financé par la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, **A L'UNANIMITE**

SOLLICITE l'octroi d'un fonds de concours le plus élevé possible auprès de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée pour les travaux décrits ci-dessus et

AUTORISE Madame le Sénateur Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

24 - MEDIATHEQUE CENTRE CULTUREL ALBERT CAMUS – REMPLACEMENT GROUPE FROID CLIMATISATION – DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

EXPOSE PAR Mme le Sénateur Maire

La Municipalité porte un intérêt tout particulier à l'aménagement des équipements culturels ainsi qu'à la préservation du patrimoine.

Ainsi, la commune La Valette-du-Var a inscrit au budget 2011 **le remplacement du groupe froid climatisation de la médiathèque du centre culturel Albert Camus.**

Chaque année, la commune de La Valette-du-Var délibère, afin de solliciter auprès de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, l'attribution d'un fonds de concours, en précisant le projet mais aussi le plan de financement.

Ce plan de financement prévisionnel des opérations s'énonce comme suit :

- | | |
|---|----------------------------|
| • Coût global des opérations | 87 793 € hors taxes |
| • Subvention sollicitée au Conseil Général du Var | non connue |
| • Fonds de concours sollicité à TPM | non connu |
| • Le solde, financé par la commune. | |

Le CONSEIL MUNICIPAL, **A L'UNANIMITE**

SOLLICITE l'octroi d'un fonds de concours le plus élevé possible auprès de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée pour les travaux décrits ci-dessus et

AUTORISE Madame le Sénateur Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

25 - PARC DES SPORTS VALLIS LAETA – REPRISE DU RESEAU ECS - DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

EXPOSE PAR Mme le Sénateur Maire

La Municipalité porte un intérêt tout particulier à l'aménagement des équipements sportifs ainsi qu'à la préservation du patrimoine.

Ainsi, la commune La Valette-du-Var a inscrit au budget 2011 **la reprise du réseau ECS au Parc des Sports Vallis Laëta**

Chaque année, la commune de La Valette-du-Var délibère, afin de solliciter auprès de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, l'attribution d'un fonds de concours, en précisant le projet mais aussi le plan de financement.

Ce plan de financement prévisionnel des opérations s'énonce comme suit :

- | | |
|---|----------------------------|
| • Coût global des opérations | 26 756 € hors taxes |
| • Subvention sollicitée au Conseil Général du Var | non connue |
| • Fonds de concours sollicité à TPM | non connu |
| • Le solde, financé par la commune. | |

Le CONSEIL MUNICIPAL, **A L'UNANIMITE**

SOLLICITE l'octroi d'un fonds de concours le plus élevé possible auprès de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée pour les travaux décrits ci-dessus et

AUTORISE Madame le Sénateur Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

26 - MULTI ACCUEIL « LES OLIVIERS » - TRAVAUX D'AMELIORATION - DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

EXPOSE PAR Mme le Sénateur Maire

La Municipalité porte un intérêt tout particulier à l'aménagement des équipements de la petite enfance, ainsi qu'à la préservation du patrimoine.

Ainsi, la commune La Valette-du-Var a inscrit au budget 2011 **les travaux d'amélioration du multi accueil "les Oliviers" portant sur l'agrandissement des sanitaires et des travaux de peinture intérieure.**

Chaque année, la commune de La Valette-du-Var délibère, afin de solliciter auprès de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, l'attribution d'un fonds de concours, en précisant le projet mais aussi le plan de financement.

Ce plan de financement prévisionnel des opérations s'énonce comme suit :

- | | |
|---|----------------------------|
| • Coût global des opérations | 62 709 € hors taxes |
| • Subvention sollicitée au Conseil Général du Var | non connue |
| • Fonds de concours sollicité à TPM | non connu |
| • Le solde, financé par la commune. | |

Le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

SOLLICITE l'octroi d'un fonds de concours le plus élevé possible auprès de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée pour les travaux décrits ci-dessus et

AUTORISE Madame le Sénateur Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

27 - CREATION ET MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

EXPOSE PAR Mme le Sénateur Maire

La Municipalité porte un intérêt tout particulier à l'aménagement des équipements d'infrastructure (voirie, réseaux divers ...)

Les travaux portent sur **la réalisation d'installations, de modernisation et d'amélioration des équipements dans le cadre d'une politique globale d'aménagement afin d'assurer un développement cohérent et harmonieux de notre territoire.**

Ainsi la Commune de La Valette-du-Var a inscrit a budget 2011 les opérations d'investissement suivantes :

- Remplacement des armoires vétustes sur certains sites ;
- Modernisation de l'éclairage "promenade des Chênes Verts" ;
- Remplacement des projecteurs au stade Angelin Segond ;
- Remplacement des mâts et luminaires vétustes sur certains sites.

Chaque année, la commune de La Valette-du-Var délibère, afin de solliciter auprès de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, l'attribution d'un fonds de concours, en précisant le projet mais aussi le plan de financement.

Ce plan de financement prévisionnel des opérations s'énonce comme suit :

- | | |
|---|----------------------------|
| • Coût global des opérations | 52 007 € hors taxes |
| • Subvention sollicitée au Conseil Général du Var | non connue |
| • Fonds de concours sollicité à TPM | non connu |
| • Le solde, financé par la commune. | |

Le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

SOLLICITE l'octroi d'un fonds de concours le plus élevé possible auprès de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée pour les travaux décrits ci-dessus et

AUTORISE Madame le Sénateur Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

28 - AMENAGEMENT, REFECTION ET MODERNISATION DE LA VOIRIE - DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

EXPOSE PAR Mme le Sénateur Maire

La Municipalité porte un intérêt tout particulier à l'aménagement des équipements d'infrastructure (voirie, réseaux divers ...)

Les travaux portent sur **l'aménagement, la réfection et la modernisation de la voirie dans le cadre d'une politique globale d'aménagement afin d'assurer un développement cohérent et harmonieux de notre territoire.**

Ainsi la Commune de La Valette-du-Var a inscrit a budget 2011 les opérations d'investissement suivantes :

- Rue des Bonnefoy : création de places de stationnement ;
- Chemin du Pas de Louchon : création d'un mur de soutènement et divers aménagements
- Avenue Aristide Briand : requalification de la voirie ;
- Avenue Trémolières : travaux de purges et mise en place d'un tapis phonique ;
- Travaux d'enfouissement pour conteneurs enterrés.

Chaque année, la commune de La Valette-du-Var délibère, afin de solliciter auprès de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, l'attribution d'un fonds de concours, en précisant le projet mais aussi le plan de financement.

Ce plan de financement prévisionnel des opérations s'énonce comme suit :

- | | |
|---|-----------------------------|
| • Coût global des opérations | 292 642 € hors taxes |
| • Subvention sollicitée au Conseil Général du Var | non connue |
| • Fonds de concours sollicité à TPM | non connu |
| • Le solde, financé par la commune. | |

Le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

SOLLICITE l'octroi d'un fonds de concours le plus élevé possible auprès de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée pour les travaux décrits ci-dessus et

AUTORISE Madame le Sénateur Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

29 - ACQUISITION DE VEHICULES DE TOURISME ET UTILITAIRES - DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

EXPOSE PAR Mme le Sénateur Maire

Dans le cadre du programme de renouvellement du parc automobile, et afin d'assurer la sécurité des personnes, la municipalité, consciente de l'importance du maintien en bon état de la flotte automobile, a décidé de procéder au remplacement de certains véhicules.

Ainsi, la commune La Valette-du-Var a inscrit au budget **2011 l'acquisition de véhicules de tourisme et utilitaires notamment type minibus pour le transport d'enfants, véhicule électrique pour le jardin remarquable du Domaine de Baudouvin.**

Chaque année, la commune de La Valette-du-Var délibère, afin de solliciter auprès de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, l'attribution d'un fonds de concours, en précisant le projet mais aussi le plan de financement.

Ce plan de financement prévisionnel des opérations s'énonce comme suit :

- | | |
|---|-----------------------------|
| • Coût global des opérations | 102 007 € hors taxes |
| • Subvention sollicitée au Conseil Général du Var | non connue |
| • Fonds de concours sollicité à TPM | non connu |
| • Le solde, financé par la commune. | |

Le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

SOLLICITE l'octroi d'un fonds de concours le plus élevé possible auprès de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée pour les travaux décrits ci-dessus et

AUTORISE Madame le Sénateur Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

30 - ACQUISITION DE CONTENEURS ENTERRES - DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

EXPOSE PAR Mme le Sénateur Maire

La propreté est l'une des priorités de la Commune et, afin de rationaliser le ramassage des déchets, il est envisagé de **réorganiser le mode de collecte des déchets ménagers permettant d'éliminer toutes les nuisances.**

La mise en œuvre de ce nouveau procédé, implique l'acquisition de conteneurs enterrés destinés à la pré-collecte des ordures ménagères.

Ainsi la Commune de La Valette-du-Var a inscrit au budget 2011 l'acquisition de ces dispositifs.

Chaque année, la commune de La Valette-du-Var délibère, afin de solliciter auprès de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, l'attribution d'un fonds de concours, en précisant le projet mais aussi le plan de financement.

Ce plan de financement prévisionnel des opérations s'énonce comme suit :

- | | |
|---|-----------------------------|
| • Coût global des opérations | 167 224 € hors taxes |
| • Subvention sollicitée au Conseil Général du Var | non connue |
| • Fonds de concours sollicité à TPM | non connu |
| • Le solde, financé par la commune. | |

Le CONSEIL MUNICIPAL, **A L'UNANIMITE**

SOLLICITE l'octroi d'un fonds de concours le plus élevé possible auprès de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée pour les travaux décrits ci-dessus et

AUTORISE Madame le Sénateur Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

31 - ACQUISITION D'UNE LAVEUSE DE VOIRIE COMPACTE - DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

EXPOSE PAR Mme le Sénateur Maire

La Ville de La Valette-du-Var est particulièrement attachée à la qualité de vie des citoyens et notamment au niveau de la propreté et de la salubrité.

Ainsi la Commune de La Valette-du-Var a inscrit au budget 2011 **l'acquisition d'une laveuse de voirie compacte nécessaire au nettoyage régulier des voies.**

Chaque année, la commune de La Valette-du-Var délibère, afin de solliciter auprès de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, l'attribution d'un fonds de concours, en précisant le projet mais aussi le plan de financement.

Ce plan de financement prévisionnel des opérations s'énonce comme suit :

- | | |
|---|----------------------------|
| • Coût global des opérations | 79 431 € hors taxes |
| • Subvention sollicitée au Conseil Général du Var | non connue |
| • Fonds de concours sollicité à TPM | non connu |
| • Le solde, financé par la commune. | |

Le CONSEIL MUNICIPAL, **A L'UNANIMITE**

SOLLICITE l'octroi d'un fonds de concours le plus élevé possible auprès de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée pour les travaux décrits ci-dessus et

AUTORISE Madame le Sénateur Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

32 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DES LOCAUX DU POINT CYB DANS LE CADRE DE L'EXTENSION CYBERBASE ESPACE REGIONAL INTERNET CITOYEN (ERIC) DU SIEGE DE L'ASSOCIATION HORIZON MULTIMEDIA

EXPOSE PAR Mme PUJOL

La mise en place de cette structure a rencontré un vif succès auprès des utilisateurs en identifiant bien la ville comme référent dans le domaine de l'internet citoyen et les Valettois apprécient la diversité des ateliers qui leur sont proposés.

Le CONSEIL MUNICIPAL, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE les termes de la **convention** relative à **l'utilisation des locaux du Point Cyb situé au Bureau Information Jeunesse** dans le cadre de **l'extension cyber-base ESPACE REGIONAL INTERNET CITOYEN (ERIC)** du siège de l'association Horizon Multimédia,

AUTORISE Madame le Sénateur Maire à **signer** ladite **convention** et tous les documents y afférents et ce pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011.

33 - CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION HORIZON MULTIMEDIA

EXPOSE PAR Mme le Sénateur Maire

Cette convention porte sur l'utilisation des locaux du « Point Cyb » dans le cadre de l'extension CYBERBASE (atelier à thème et d'initiation).

Le CONSEIL MUNICIPAL, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE les termes de la **convention annuelle** avec **l'Association Horizon Multimédia**, attribuant une **subvention fixée à 14 000 € pour l'année 2011**,

AUTORISE Madame Le Sénateur Maire à **signer** le **renouvellement** de ladite convention et tous les documents y afférents et ce **pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011**,

INSCRIT les dépenses afférentes au Budget Primitif de l'exercice 2011.

34 - DEMANDE D'AUTORISATION POUR : DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX MIS A DISPOSITION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES REGIONAUX

EXPOSE PAR Mme le Sénateur Maire

La construction, l'équipement et le fonctionnement des lycées et établissements publics locaux d'enseignement de même niveau relèvent de la compétence de la région.

En matière d'enseignement de l'éducation physique et sportive, il revient donc à la région de garantir à ces établissements l'accès à des installations et des aires d'activités adaptées.

A cet effet, dans un souci d'utilisation rationnelle de l'ensemble des équipements existants, le recours aux installations sportives des communes peut être privilégié.

Afin de répondre au recours formulé par Toulon Provence Méditerranée pendant les travaux de réhabilitation du Complexe Léo Lagrange,

Le CONSEIL MUNICIPAL, **A L'UNANIMITE**

AUTORISE Madame le Sénateur Maire à demander une de participation de la Région Provence alpes Côte d'Azur aux frais de fonctionnement des équipements sportifs communaux.

35 - E.H.P.A.D. LES TAMARIS – VOTE DU BUDGET EXECUTOIRE 2011

EXPOSE PAR Mme CASSAR

Le Budget Exécutoire de l' E.H.P.A.D. Les Tamaris est un budget de transition qui pose les bases pour le renouvellement de la Convention Tripartite.

Les éléments constitutifs du prix de journée, dont le montant est réparti entre l'hébergement, la dépendance et le soin, s'établissent comme suit :

Exercice 2011	Hébergement	Dépendance	Soins	Totaux
Charges brutes	1 837 631,88 €	330 572,95 €	831 693,02 €	2 999 897,85 €
Recettes en atténuation	- 255 462,00 €			- 255 462,00 €
Déficit 2008	2 512,00 €			2 512,00 €
Excédent 2009	- 49 678,92 €			- 49 678,92 €
Déficit 2009		606,21 €		606,21 €
Charges nettes	1 535 002,96 €	331 179,16 €	831 693,02 €	2 697 875,14 €

Ont été proposées au Conseil Général, les affectations de résultats suivantes :

1/ concernant l'exercice 2008 :

Le déficit Hébergement 2008 d'un montant de 7 537,00 €, est porté en augmentation des charges d'exploitation des années :

- 2010 pour un montant de 2 512,00 €
- 2011 pour un montant de 2 512,00 €
- 2012 pour un montant de 2 513,00 €

2/ concernant l'exercice 2009 :

L'excédent Hébergement 2009 est affecté pour la somme de 49 678,92 € en atténuation des éléments constitutifs du prix de journée 2011 (section Hébergement),

Le déficit Dépendance 2009 est affecté pour la somme de 606,21 € aux charges d'exploitation (section Dépendance) de l'exercice 2011,

La reprise du déficit 2009 de la section Soins par la Dotation Globale de Soins pour la somme de 1 435,64 € a été proposé à l'A.R.S. par Délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2010. La Trésorerie Principale de La Valette nous demande que cette reprise soit effectuée sur le compte de Réserve de Compensation.

TARIF HEBERGEMENT :

Le tarif Hébergement est calculé sur une base de 33 076 journées et basé sur un prix de journée moyen de **46,41 €**. Les tarifs calculés en fonction d'un coefficient relatif à la superficie s'élèvent pour :

- | | |
|--|----------------|
| ▪ une chambre individuelle de 21,00 m2 à | 40,97 € |
| ▪ une chambre individuelle de 33,52 m2 à | 57,04 € |
| ▪ une chambre double de 17,20 m2 à | 36,10 € |

TARIF DEPENDANCE :

- | | |
|----------------|----------------|
| ▪ GIR 1 et 2 : | 13,59 € |
| ▪ GIR 3 et 4 : | 8,63 € |
| ▪ GIR 5 et 6 : | 3,66 € |

Par ailleurs, les crédits budgétaires de l'E.H.P.A.D. LES TAMARIS pour l'exercice 2011 sont arrêtés aux résultats suivants :

Exercice 2011	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Recettes	3 003 016,06 €	492 025,61 €	3 495 041,67 €
Dépenses	3 003 016,06 €	492 025,61 €	3 495 041,67 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, **A L'UNANIMITE**
APPROUVE :

- le Budget Exécutoire de l'E.H.P.A.D. LES TAMARIS pour l'exercice 2011 selon les résultats présentés ;
- le prix moyen de journée ;
- le prix de journée hébergement ;
- le tarif dépendance ;
- la reprise du déficit 2009 de la section Soins par la **Réserve de Compensation** ;
- l'application de ces mesures au 1er Janvier 2011.

36 - FOYER-LOGEMENTS LES GENETS – VOTE DU BUDGET EXECUTOIRE 2011
EXPOSE PAR Mme CASSAR

Le Budget Exécutoire du Foyer-Logements Les Genêts pour l'exercice 2011 a été accepté par le Conseil Général pratiquement tel qu'il avait été proposé.

Les éléments constitutifs du prix de journée, dont le montant est réparti entre la restauration et le logement, s'établissent comme suit :

Exercice 2011	Total	Hébergement	Restauration
Charges brutes	1 186 648,88 €		
Recettes en atténuation	-248 522,67 €		
Excédent 2009	- 14 590,65 €		
Charges nettes	923 535,56 €	566 472,40 €	357 063,16 €

Ces sommes conduisent, sur la base de 21 320 journées complètes à un prix moyen de journées global de **43,32 €**. Ce montant inclut le prix de journées restauration de **15,79 €** et le prix de revient journalier au mètre carré étant de **0,84 €**, les tarifs hébergement sont les suivants :

Tarifs hébergement :

- **25,20 €** pour un studio de 30 m2
- **26,04 €** pour un studio de 31 m2
- **27,72 €** pour un studio de 33 m2

Par ailleurs, les crédits budgétaires du Foyer-Logements LES GENETS, pour l'exercice 2011 sont arrêtés aux sommes suivantes :

Exercice 2011	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Recettes	1 186 648,88 €	283 288,60 €	1 469 937,48 €
Dépenses	1 186 648,88 €	283 288,60 €	1 469 937,48 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, **A L'UNANIMITE**
APPROUVE :

- le Budget Exécutoire du Foyer Logements les Gênets pour l'exercice 2011 selon les résultats présentés ;
- le prix moyen de journée global (43.32 €) ;
- le prix moyen de journée logement (26.57 €) ;
- le prix de journée restauration (15.79 €) ;
- la sollicitation de l'intervention de la D.I.S.S. par la prise en charge d'une participation de 7.89 € ;

- la participation journalière à prélever par le Foyer sur les ressources des ressortissants de l'aide sociale de 7.89 € ;
- le prix de journée des studios destinés au logement ;
- la sollicitation de l'intervention de la D.I.S.S. au profit des bénéficiaires de l'aide sociale, selon les ressources des intéressés et sous réserve de la déduction des allocations auxquelles ils peuvent prétendre ;
- l'application de ces mesures, au 1er Janvier 2011.

Mme le Maire donne lecture du compte rendu de décisions prises dans le cadre de la délibération du CONSEIL MUNICIPAL du 04.04.08 donnant délégation générale et permanente pour un certain nombre de missions telles que définies à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Parmi ces délégations figurent celles permettant :

1) **le louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans** :

Signature avec la Société CBS OUTDOOR de conventions concernant l'autorisation d'occuper, aux fins d'exploitation publicitaire, des emplacements du domaine privé communal situés : Avenue de la Libération (parcelle BA 4) et Avenue de l'Université (parcelle AR 40).

Signature avec la SA D'HLM SUD HABITAT d'une convention concernant la mise à disposition d'un terrain de 300 m2 environ situé Avenue Georges Pompidou. Cette convention vient en renouvellement de la convention du 22 Avril 1999 arrivée à son terme. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée d'un an à compter de la signature de la présente convention. Elle pourra se renouveler par tacite reconduction pour une durée maximale de 3 ans.

Signature avec la SA Aïda et Com d'une convention de prêt d'un véhicule pour l'opération navette gratuite. Cette convention concerne la mise à disposition de la ville d'un véhicule Volkswagen immatriculé 590BTH83. Ce prêt est consenti pour une durée de 3 ans à compter de la mise à disposition du véhicule.

La Commune prendra à sa charge l'assurance, l'entretien et les réparations du véhicule pendant la durée de la convention.

Signature avec Monsieur VALLI Denis d'une convention d'occupation à titre exceptionnel et transitoire pour l'occupation des locaux situés à la Valette du Var, cimetière communal, Avenue Duchâtel. Cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an à compter du 1er Avril 2011 moyennant une redevance de 120 euros par mois.

Signature avec Madame Annie LE MAITRE, ergothérapeute libérale d'une convention d'occupation de locaux de l'Ecole Jules Ferry de la Valette du Var. Ce prêt est consenti pour l'année scolaire –les jeudis-, dans le but de dispenser des séances de rééducation à l'enfant Justine Ollivier.

Signature avec le Centre Social et Culturel de Sainte Musse d'une convention d'occupation de locaux de la Ludothèque de la Valette du Var. Ce prêt est consenti pour l'année scolaire –le troisième mardi de chaque mois-, dans le but d'y pratiquer une animation autour du jeu avec les familles adhérent à cet organisme. Celui-ci s'acquittera sur facture du paiement des tickets permettant l'accès à l'animation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H47